



Réunion au siège du District de la Gironde

Présents : Alain DEBINSKI, Claude CAZALA, Bernard CHARPENTIER, Jean Joseph GAMIETTE, Daniel GRANDCOING, Jean Claude POINTET.

Excusés : Philippe BARRIERE, Jean Marie BOMIN, Bernard CHAUVIN, Bernard CRUCHON, Vincent GUICHARD, Michel LAGU, Mario VILLAGRASA.

Assiste : Olivier LAQUAIS – Référent administratif de la commission

Ordre du jour : Tirages des coupes effectués par les membres de la commission.

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant le comité d'appel du district dans un délai de 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision concernant les rencontres de Coupes. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

COUPE DE GIRONDE SEAT/SKODA – 8^{IE}ME TOUR

Reste 28 équipes engagées.

Tour de cadrage.

12 rencontres à jouer le 14 mars 2026.

4 équipes exemptes :

FCE MERIGNAC ARLAC ; MERIGNAC SA ; STADE BORDELAIS ; VILLENAVE JEUNESSE

COUPE DU DISTRICT SENIORS – 8^{IE}ME TOUR

Reste 18 équipes engagées.

Tour de cadrage.

1 rencontre à jouer le 11 mars 2026.

CAUDERAN AGJA / BORDEAUX ST JEAN ASU

COUPE DU DISTRICT U19 - 3^{IE}ME TOUR

Reste 10 équipes engagées.

Tour de cadrage.

2 rencontres à jouer le 04 avril.

LA BASTIDIENNE SC / ST MEDARD EN JALLES ou ESTUAIRE HTE GDE FC

TEICHOISE JS / TALENCE FC

COUPE DU DISTRICT U17 - 6^{IE}ME TOUR

Reste 23 équipes engagées.

2 Tours de cadrages nécessaires.

1^{er} Tour de cadrage.

16 équipes disponibles au tirage soit 8 rencontres à jouer le 04 avril 2026.

COUPE DU DISTRICT U15 - 6^{IE}ME TOUR

Reste 32 équipes engagées.

2 Tours de cadrages nécessaires.

1^{er} Tour de cadrage.

27 équipes disponibles au tirage soit 13 rencontres à jouer le 15 mars 2026.

RAPPEL :

- L'ensemble des rencontres est consultable sur le site du District de la Gironde en cliquant sur les onglets ÉPREUVES puis COUPES.
- Toutes les demandes doivent provenir de l'adresse officielle des clubs.
- La commission rappelle que la fourniture d'une tablette et l'utilisation de la FMI est une obligation pour toutes les rencontres des coupes du District de la Gironde. Le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. En cas d'impossibilité le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution qui sera retournée à competitions@gironde.fff.fr sous 48h accompagnée du formulaire « constat d'échec » relatant le motif précis de non-utilisation. (Art.17 des Règlements Sportif du District).
- Les joueurs inscrits sur la FMI et notés « n'a pas participé » seront considérés comme ayant participé dès lors que tous les remplaçants sont ainsi notés.

La prochaine réunion de la commission sera fixée ultérieurement suivant le déroulement des nombreuses rencontres en retards.

Le Président de la commission
Alain DEBINSKI

Le Secrétaire de la séance
Jean-Claude POINTET